



STATIONNEMENT GARE ROUTIERE TERMINAL 1/TERMINAL 2

Gestionnaires Gares Routières Département Accès et Stationnement

Tél: 04.93.21.30.89

Fax: 04.93.21.32.28

SOCIÉTÉ	
<input checked="" type="checkbox"/>	Date du _____ au _____ 2010
Nombre de véhicules	
Type de véhicules :	TPRP <input type="checkbox"/>
	GR <input type="checkbox"/>
	PR <input type="checkbox"/>
	LOCATION <input type="checkbox"/>
	AUTRES <input type="checkbox"/>
Activité : _____	
Tél. :	
Fax :	
<u>Adresse de facturation :</u>	

IMMATRICULATIONS

-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

Un montant de **40,14 € H.T.** (soit **48,00 € euros T.T.C.**) par jour et par véhicule sera facturé en fin d'opération. **Le stationnement par passage est limité à 45 minutes** ; tout dépassement sera facturé **10,03 € H.T.** (soit **12,00 euros T.T.C.**) par $\frac{1}{4}$ supplémentaire. Il vous sera demandé de bien vouloir personnaliser chaque véhicule afin de faciliter son identification. Les emplacements de stationnement seront indiqués par le gestionnaire de la gare routière.

Merci de nous retourner ce document suivi de la mention " Bon pour accord"

Nom

Date

Bon pour accord et signature